

tenue sous la présidence de Monsieur COTTE, assisté(e)
de Monsieur GOUJON et Madame LE CLOIREC, Conseillers
En présence de Monsieur VANDENBERGHE, Rapporteur public
Madame LEJEUNE, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2209069	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation de la décision du préfet des Hauts-de-France du 23/09/2022	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	CENTRE EUROPEEN DE FORMATION	CABINET D'AVOCATS LOIRE - HENOCHSBERG (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet
02)	DOSSIER N° 2300351	RAPPORTEUR: Monsieur Jean-Renaud GOUJON
Titre de l'affaire	Demande l'annulation des décisions préfectorales du 14/11 et du 13/07/2022 demandant le remboursement de la somme de 21 806 euros correspondant à des financements indûment perçus	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOPHIE RENVERSEZ ARCHITECTURE	SELARL CABINET SIPP (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU NORD	M. le Préfet

11 heures 30

03)	DOSSIER N° 2307323	RAPPORTEURE: Madame Hélène LE CLOIREC
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Conteste la notification d'échec à un examen de conseiller en insertion professionnelle

Nom des parties

Demandeur Madame X

Défendeur PREFECTURE DU NORD

Observateur DREETS-DIRECTION REGIONALE DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI,
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS

Représentants des parties

Madame X

M. le Préfet

Arrêté le 08/10/2025

Le président du tribunal